



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de mars 2024
de la section académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

226



- **SOMMAIRE :**
- **P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.**
- **P.2 : Chauffage ou pédagogie, choisir ?**
- **P.3 : Grilles horaires, réforme de la voie professionnelle ; Question au SNETAA FO.**
- **P.4 : CPE, AED, il reste beaucoup à faire ; Calendrier mouvement Intra 2024.**

Quand Bercy s'en mêle !

On nous avait promis une rentrée 2024 ensoleillée, puisque malgré les nuages qui s'amoncellent au dessus de nos têtes avec la réforme du cycle de bac pro et surtout la satanée réforme de la terminale, les 26 semaines d'enseignement de terminale étaient restées dans le calculateur des DHG du Rectorat.

Lors des différentes commissions auxquelles les organisations syndicales assistent encore, on nous a expliqué combien nous étions chanceux de ne pas être dans une Académie trop déficitaire.

Heureusement au SNETAA, le Père Noël on sait que c'est en décembre et nous sommes déjà en Mars. Le seul élément qui pour nous a de l'importance et vaut quelque chose, c'est le travail syndical au quotidien. Ce travail est réalisé par tous les correspondants locaux lorsqu'ils recensent les difficultés de leurs collègues. Ils remontent les informations à l'équipe académique s'ils n'ont pas de réponse adéquate à fournir. Cette solidarité au SNETAA, c'est celle qui a permis de sauver un poste d'anglais au LP de l'Atlantique et un poste de construction mécanique au LP Blaise Pascal car les correspondants locaux nous ont prévenus. C'est celle aussi qui nous fait intervenir auprès des différents services du Rectorat ou de la Région, afin que les situations s'améliorent.

Ce travail c'est celui des militants du Conseil Académique qui ont informé les PLP désireux de participer au mouvement inter et qui conseilleront encore dans les semaines à venir, les PLP qui feront une demande de mutation intra. Pour cela, ils se mobiliseront sur quatre soirées à partir de 18h30, les lundis 18 et 25 mars mais aussi le mercredi 20 et le mardi 26. Ils seront aussi présents sur les recours jusqu'aux alentours du 25 juillet, merci à eux, démêlant certaines situations qui naguère l'étaient lors des CAPA. CAPA dont le SNETAA dans ses mandats, demandent le retour.

Le SNETAA doit rester vigilant dans tous les établissements. Etre clair sur ses mandats comme celui qui dit que dans un LPO, chacun doit être à sa place et qu'en aucun cas un poste en SEP ne doit être pris par un titulaire CAPES ou CAPET au dépend du PLP !

Cela nous le défendons, dans toutes les instances, lors de tous les rendez-vous avec les équipes du Rectorat tout comme nous rappelons que les AESH ont droit à un statut, que les AED ne doivent pas être deux pour surveiller un internat de 90 élèves et apprentis, comme au Lycée Professionnel Vinci à Bressuire et qu'en aucun cas, le SNETAA n'accepte et n'acceptera que les PLP et les contractuels officiant auprès des jeunes de la voie professionnelle sous statut scolaire ne soient malmenés. Cela est valable aussi pour les RBDE. Pourtant, nombreuses sont les situations qui nous reviennent, d'indemnités non versées, de contrat non envoyés, d'échelons non respectés... la faute à qui ?

La faute viendrait sans doute du « cadrage budgétaire » qui représente la quasi-totalité des réponses qu'a fait le Rectorat aux organisations syndicales suite au groupe de travail sur les DHG.

Ce cadrage budgétaire, c'est lui qui n'a toujours pas permis l'indemnisation des PFMP de nos élèves, alors qu'elle devait être versée dès janvier et qu'en mars la DGESCO explique que « par petits flux » les uns verront leurs indemnités versées avant les autres. Restrictions budgétaires qui empêchent depuis des années la revalorisation de notre point d'indice. Elles viennent du ministère des finances et petit à petit grignotent notre quotidien d'enseignants.

Le quotidien de ceux qui œuvrent pour le bien être et la formation professionnelle d'un tiers des citoyens salariés de demain. C'est contre elles (restrictions) et lui (cadrage) qu'il faut lutter à toutes les strates syndicales et c'est ensemble que nous serons plus fort pour cela.

La Rochelle, le 15 mars 2024, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

Chauffage ou pédagogie, faut-il choisir ?

Dans la politique énergétique portée par l'Etat, nous avons comme but en France, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le secteur global du bâtiment représente 27 % des émissions à effet de serre produites par la France. L'Etat pousse donc le particulier à de nombreux travaux. Mais qu'en est-il de ses propres bâtiments ? Etant professeur en génie thermique, je me suis donc posé la question de l'efficacité énergétique de mon lycée suite à de nombreux soucis de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, entre autres pour l'internat.

Les chiffres sont sans appel, de 80 % à 90 % du budget donné au lycée sert à payer les frais de viabilisation des bâtiments, aux détriments du budget pédagogique. Cette situation pourrait s'expliquer par le désengagement de la Région dans la rénovation des bâtiments en termes d'isolation (image 1).

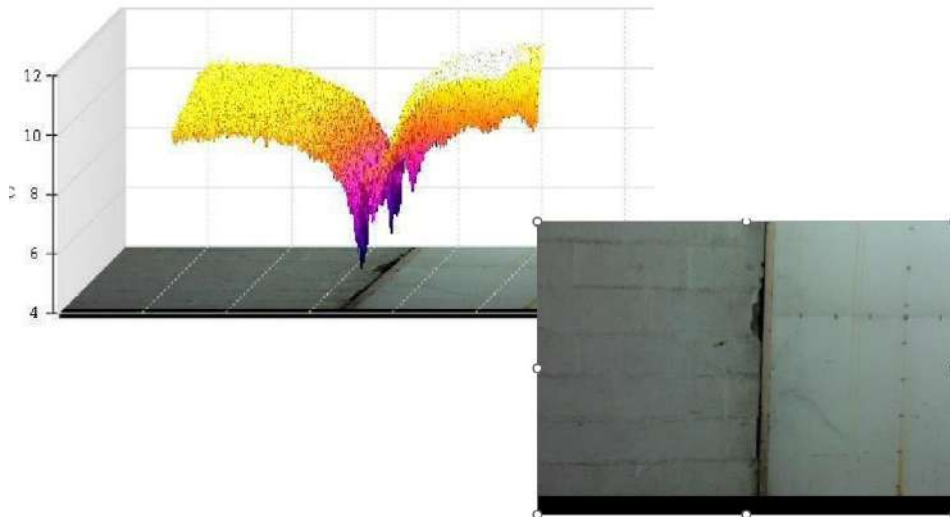
Nous retrouvons des bâtiments avec très peu d'isolation, des simples vitrages avec des menuiseries, soit en bois soit en aluminium. D'après mon étude, nous serions dans certains endroits du bâtiment, 5 à 10 fois plus déperditifs que des bâtiments qui suivraient la réglementation thermique de 2005. Tout cela est couplé à un choix de production par des chaudières gaz.

Cette situation a un impact significatif sur les budgets pédagogiques, alors la question se pose : devons-nous choisir entre la viabilisation ou le pédagogique ?

Nous sommes à une époque, où nous devons faire baisser globalement nos émissions de CO₂, il est urgent que les Régions, notamment la nôtre, investissent massivement dans la rénovation énergétique de certains bâtiments scolaires que nous pourrions classer dans « les passoires énergétiques ». En faisant cela les dotations serviraient davantage au budget pédagogique.

Nicolas Brillet, membre du Conseil Académique du SNETAA FO

Image 1 : pont thermique entre une porte et un mur donnant sur l'extérieur



Grilles horaires, réforme de la voie professionnelle : Quand le gouvernement fait cavalier seul...

Celles et ceux qui ont eu l'opportunité d'utiliser un logiciel de reconnaissance vocale peuvent témoigner que l'outil a parfois quelques défaillances. Une mauvaise élocution, des bruits périphériques et voilà le message originel déformé. Il semble que nos dirigeants soient frappés du même mal. Alors que les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation se sont exprimés d'une seule voix en défaveur de l'arrêté modifiant celui du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au bac professionnel, le message a subi une forme certaine de distorsion cognitive. Résultat, malgré une opposition unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation (51 voix contre, 17 abstentions et 0 vote pour), la réforme verra bien le jour dès la rentrée prochaine, et c'est déjà prévisible dans notre Académie. Les consultants ministériels s'évertuent à laisser penser qu'avec moins on peut faire plus. Comment peut-on envisager de former des citoyens dignes de ce nom en réduisant le temps de formation ? Dans la même veine, comment peut-on prétendre préparer un tiers des lycéens de la nation – parmi les plus défavorisés – à une insertion réussie en diminuant la durée des PFMP ? Autant de questions rhétoriques qui par essence n'appellent pas de réponse ...

Voilà ce qui arrive quand on fait fi du dialogue social !

L'impréparation, et la précipitation, deviennent marques de fabrique de l'Éducation Nationale. La mise en route, qui doit s'effectuer simultanément sur l'ensemble du parcours des bacheliers professionnels, questionne également. Les apprenants des classes de terminale vont par exemple devoir s'asseoir sur une année d'investissement dédiée au chef-d'œuvre. Celui-ci étant voué à disparaître en troisième année, remplacé par un projet dont les contours restent à définir. Ces derniers vont également devoir renoncer à la co-intervention (mathématiques et français) ainsi qu'à l'accompagnement personnalisé sous sa forme actuelle (idem pour les classes de seconde et de première). Parallèlement, ils devront faire un choix cornélien : préparer son engagement dans la vie active en optant pour une période de six semaines de stage (PFMP dans sa filière ? Dans n'importe quelle autre ? Avec ou sans évaluation ?) ou envisager une poursuite d'étude et ainsi adhérer à un programme de 30 heures d'enseignement hebdomadaire. On imagine que nombre d'entre eux succomberont à l'appel des sirènes et ce qu'importe le dessein escompté initialement. Quand on n'est pas bien né, on ne peut se permettre de renoncer à une telle manne financière (600€ pour six semaines de PFMP). Les expériences menées actuellement dans la CAPACO (Consolidation, Accompagnement Personnalisé et Accompagnement au Choix d'Orientation) l'attestent. Il est quasiment impossible de gérer des flux mouvants constitués d'élèves qui, tantôt sont en PFMP, tantôt sont de retour en classe, au gré de leurs humeurs.

Au niveau national comme dans notre Académie le SNETAA n'est pas dupe ...

Pour le SNETAA, la vision comptable de l'institution ne peut permettre de redorer le blason de l'Enseignement Professionnel. Nous sommes convaincus qu'une réforme est nécessaire. Mais pas celle-là ! Une concertation sincère et qui fait donc abstraction des obstacles épistémologiques est indispensable. Rien ne doit se faire sans l'expertise des PLP. Si l'objectif est simplement de réaliser des économies, soyons plus ambitieux et laissons toute sa place à l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire.

Pour les nouvelles grilles, consultons les sur le journal du SNETAA, l'AP 609.

Abdellah Driouch, Secrétaire Départemental SNETAA FO de la Charente-Maritime



Une question, une information auprès du SNETAA : contactez par mail, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Nom, Prénom :

Lieu de travail et fonction :

désire recevoir des informations sur.....

.....

Pour adhérer **directement** au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par internet directement en ligne sur <http://www.snetaa.org>

CPE, AED, il reste beaucoup à faire : Créations de postes, salaires, ...

A l'heure où le Conseil Supérieur des Programmes s'empare d'une volonté de rétablir "l'ordre scolaire", analyser les moyens et la réalité de terrain de ceux qui en sont les garants, ces personnels de terrain qui composent nos vies scolaires, semblent s'imposer. Alors, qu'en est-il de nos vies scolaires ? Quel regard portent les assistants d'éducation sur leurs missions, l'étendue de leur fiche de poste et la faisabilité de tâches toujours plus importantes ?

Après un sondage auprès d'AED en poste dans des établissements de petite ou grande structure, la réalité du travail quotidien est liée à la superficie de l'établissement en grande majorité. Couvrir la surveillance des lieux et des élèves en lycée professionnel, c'est non seulement mesurer les besoins de surveillance dans les couloirs, intervenir à la demande des équipes pédagogiques en classe mais aussi sillonner les ateliers, être visibles et occuper l'espace. Quand on octroie la quotité d'assistants d'éducation en fonction du nombre d'élèves et pas des apprentis qui sont aussi dans les classes, le nombre attribué ne tient ni compte des besoins réels (surface de l'établissement), ni du profil du public accueilli, ni des besoins d'un établissement avec internat. Souvent, la quotité octroyée demande de faire des choix et de privilégier l'internat en faisant de l'externat un espace dépouillé dans des temps où la sécurité est avancée comme priorité pour les personnels et les élèves.

On oublie souvent le nombre de tâches administratives, la distribution de documents, la gestion de salle de permanence, la prise en charge d'heures d'accompagnement personnalisé, le tutorat, les classes en référence, les plans de dortoirs à effectuer....

Les AED ont un sentiment de manque de considération sur les missions qui leur sont dévolues, une impression de méconnaissance de l'amplitude horaire réalisée, des emplois du temps gruyère, des quotités de travail qui ne permettent pas de vivre dans des conditions personnelles acceptables, des remplacements chroniques sur l'internat pour la continuité du service public mais à quel prix ? Des heures de jour et de nuit qui s'enchaînent, des temps de repas en peau de chagrin. Des réceptacles à incivilités qui persistent à être des figures du respect et d'exemplarité. Tout cela avec peu ou prou de formations, formations qui doivent aussi s'ancrer dans la réalité du public accueilli, dans ses spécificités et ne pas être que descendantes dans des consignes et cadrage mais aussi tenir compte de l'avis, des propositions, des expertises dans la pratique de terrain pour améliorer la qualité et les conditions de leur travail.

Une reconnaissance serait à créer pour des personnels qui peuvent enfin être cédés. Une avancée fragile, parsemée d'embûches, car beaucoup de frilosités à entrer dans ce processus. Des contrats à faibles quotités, des emplois du temps fractionnés sur la journée ce qui génère une précarité (pas de possibilité de cumuler un autre emploi). Et, des événements récents qui ajoutent à un exercice quotidien anxiogène, avec atteintes verbales, physiques, intrusion dans les établissements scolaires où le premier rempart est le surveillant de grille, celui qu'on envoie entraver le chemin des agressions, des actes de violence et de tout type d'incivilité.

En 2022, la Sénatrice Marie-Claude VARAILLAS évoque les assistants d'éducation comme des collaborateurs des CPE, au statut précaire dont plus de la moitié ont un temps partiel imposé. Il reste encore beaucoup à faire, notamment dans notre Académie, pour qu'ils soient reconnus à la hauteur de leurs missions alors même qu'ils sont le centre névralgique de la vie scolaire dans nos établissements.

Florence VICENZI , Conseillère Principale d'Education, Membre du Conseil Académique du SNETAA FO

Calendrier mutations intra 2024

Vendredi 15 mars, 12h au vendredi 29 mars, 12h	Saisie et modification des vœux sur SIAM
Samedi 30 mars, 9h	Téléchargement de la confirmation individuelle de participation à l'intra sur SIAM
Lundi 8 avril	Date limite de retour de la confirmation individuelle Pour les <u>entrants</u> , envoi par voie postale (pas de voie hiérarchique), pas de pièces justificatives sauf si nouveauté par rapport à l'inter
Jeudi 11 avril	Commission médicale et sociale
Vendredi 26 avril	Date limite de modification des vœux uniquement via mvt2024@ac-poitiers.fr en cas de demande tardive de mutation
Vendredi 26 avril	Date limite de dépôt de la demande d'annulation de mutation uniquement via mvt2024@ac-poitiers.fr à l'aide du formulaire spécifique
Jeudi 2 mai au vendredi 17 mai	Consultation des barèmes Correction possible du barème jusqu'au 13 mai
Lundi 3 juin	Publication des résultats Demande de révision ou un recours possible jusqu'au 7 juin sur Colibris.
Mardi 4 juin au mardi 11 juin	Saisie des vœux pour les TZR (pour ceux qui ne l'aurait pas déjà fait)
A partir du 3 juillet	Arbitrages académiques (pour répondre aux révisions et recours) Réponse donnée dans Colibris, explications fournies plus tard
Du mardi 9 juillet au jeudi 11 juillet	Affectation des TZR et des CDI
Mercredi 24 juillet	Communication individuelle des demandes de révision pour les TZR